

29

MAI
2020

Chancellerie

Référendum et initiative - Nouvelles échéances des délais suite aux arrêtés du Conseil d'Etat suspendant les délais

Par arrêté du 20 mars 2020, publié dans la Feuille d'avis officielle (FAO) le même jour, le Conseil d'Etat a suspendu les délais pour le dépôt des signatures et le traitement des initiatives cantonales et communales ainsi que pour le dépôt des signatures dans le cadre des référendums cantonaux et communaux, et a annulé les 10 arrêtés de publication du 18 mars 2020 n° 1627 à 1636.

Par arrêté du 23 mars 2020, publié dans la FAO le 24 mars 2020, le Conseil d'Etat a fixé la suspension jusqu'au 31 mai 2020 y compris. Il a en outre interdit la récolte de signatures et la mise à disposition des listes permettant de récolter des signatures jusqu'à cette dernière date.

Par arrêté du 20 mai 2020, publié dans la FAO le même jour, le Conseil d'Etat a décidé de la suspension du 15 juillet 2020 au 15 août 2020 du délai de dépôt des signatures des initiatives cantonales et communales.

Compte tenu de ces arrêtés, les nouvelles échéances sont données ci-dessous :

Le délai référendaire des lois cantonales publiées dans la FAO du 6 mars 2020 arrive à échéance le 29 juin 2020.

Le délai référendaire de la loi cantonale 12663 modifiant la loi sur l'aide aux entreprises (LAE) (I 1 37), publiée dans la FAO du 13 mars 2020, arrive à échéance le 6 juillet 2020.

Le délai référendaire des lois cantonales publiées dans la FAO le 15 et 29 mai 2020 arrive à échéance le 10 juillet 2020.

Le délai pour déposer les signatures des initiatives populaires cantonales suivantes arrive à échéance :

1. **le 29 juin 2020** s'agissant de l'IN « 1 : 3 pour des salaires équitables - halte aux traitements abusifs des élu.e.s des exécutifs communaux » ;
2. **le 27 août 2020** s'agissant de l'IN « Pour un urbanisme plus démocratique à Genève » ;
3. **le 31 août 2020** s'agissant de l'IN « Supprimons les privilèges fiscaux des gros actionnaires - Les revenus de la fortune doivent être taxés sur le même pied que ceux du travail ! » ;
4. **le 8 octobre 2020** s'agissant de l'IN « Pour une imposition éco-responsable des véhicules ».

Le délai référendaire des délibérations communales faisant l'objet d'un référendum arrive à échéance le 5 juin 2020 (ne sont pas mentionnés les délais référendaires des

délibérations communales pour lesquelles le lancement d'un référendum n'a pas été publié dans la FAO au jour de la présente publication), s'agissant du :

1. référendum contre la délibération n°2019-26a du Conseil municipal de la commune de Meyrin du 4 février 2020 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 3'235'000 en vue de la mise à niveau du bâtiment Forum Meyrin et de la relocalisation des activités pendant la durée des travaux ;
2. référendum contre la délibération du Conseil municipal de la commune d'Onex, du 4 février 2020, annulant la délibération du 15 mai 2015 relative à l'adaptation des indemnités aux membres du conseil administratif et adaptant l'indemnité annuelle brute allouée à chaque conseiller administratif à 101'196 F, dès le 1er juin 2020.

Le délai pour déposer les signatures de l'initiative populaire communale en Ville de Genève « Pour un centre-ville vivant, piéton et végétalisé » arrive à échéance le 7 octobre 2020.